



Resiliation de bail maison

Par **jeanson**, le **09/11/2010 à 10:52**

Bonjour, rn rn je viens d'adresser a mon bailleur une lettre en recommander avec accusé de reception comme quoi je me retirer du bail de location sur la maison quil nous loue avec mon compagnon de qui je me sépare rn je suis au chômage depuis décembre 2009 et je ne percois que 489euros par moi .rn que va t il ce passer concernant cette resiliation rn mon compagnon avait signer a ma place car je residais dans le nord et lui en isere lors de la signature et cette maison a était louer en isere rn j ai peur des evenements a venir il dit partir de la maison des fin du mois quand a moi je demenage demain 10 novembre 2010 rn le bail etant de 3ans renouvelable .rnaider moi je suis surper engoisée rn rn merci de votre aide

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 10:56**

Vous avez un préavis de 3 mois durant lesquels vous restez redevable du loyer et des charges rn S'il y a une clause de solidarité, vous devenez caution du locataire restant en place.